

## L'édito

Nicole Lamon  
Rédactrice  
en chef  
adjointe



## L'illusion du choix

Et à la fin, c'est toujours l'expérience qui gagne. Même si ce coin du pays se bouche un peu le nez - enjeu minimal, trop allemandique, trop de visages inconnus -, la succession d'Ueli Maurer au Conseil fédéral est en train de passer à la vitesse supérieure. Les 45 jours qui nous séparent de l'élection du nouveau membre du gouver-

nement ne seront finalement pas si plan-plan que cela.



«La médaille d'or échappe rarement à celle ou celui qui coche toutes les cases de la check-list de la candidature parfaite.»

Grâce au vivier naturel du plus grand parti du pays, grâce à celle et ceux qui ne craignent pas d'afficher leurs ambitions et à titiller ainsi les préférences des caquiques, il n'est plus si simple d'avoir des certitudes à propos du ticket que présentera le groupe UDC à l'Assemblée fédérale. Cinq personnalités sont en lice. Dont une binationnelle helvético-britannique

de Nidwald, mal préparée aux exigences de son parti. Dont un ultrafavori bernois frontalement attaqué cette semaine par la blocérienne et redoutable «Weltwoche». Dont un professeur de droit zurichois tardivement réveillé, chouchou des intellectuels mais qui a «toujours mangé seul» quand il siégeait au parlement, selon le «Tages-Anzeiger». Ou l'art subtil de relancer une course peu trépidante.

Même léger, ce frisson reste bon à prendre; il faut dire qu'il avait déserté les élections gouvernementales depuis pas mal de temps. En 2018, la radicale Karin Keller-Sutter et la centriste Viola Amherd avaient à peine eu besoin d'un semblant de campagne pour s'asseoir dans leurs fauteuils. Sous cet angle, l'UDC a déjà gagné. Tirant les leçons du passé, jouant le jeu institutionnel, elle offre une palette colorée au parlement. Lui donnant par là même l'illusion du choix.

L'illusion seulement car, au pays de la stabilité, les faits sont plus têtus qu'ailleurs. Et après avoir répondu aux préoccupations régionales et de genre, la médaille d'or échappe rarement à celle ou celui qui coche toutes les cases de la check-list de la candidature parfaite. Dans l'ordre: longue expérience fédérale, réseau puissant, ouverture au consensus, affabilité.

Hormis «l'incident de parcours» Eveline Widmer-Schlumpf, toutes les ambitions à peine plus originales de l'histoire récente ont été envoyées au tapis. Dans la ruminante capitale, les vaches sont bien gardées. Pour d'éventuels combats de reines, il nous faudra attendre 2023.

À LIRE EN PAGES 3, 8 ET 20

nicole.lamon@lematindimanche.ch

# Sous la Coupole, le patronat attaque les salaires minimaux en Suisse romande

**TRAVAIL** Malgré le plébiscite populaire, les salaires minimaux genevois et neuchâtelois sont dans le viseur d'élus fédéraux. Une manche importante se joue dès lundi.

LISE BAILLAT  
lise.baillat@lematindimanche.ch

Il sera porté à 24 fr. de l'heure dès janvier dans le canton de Genève. Il se monte à 20 fr. 08 dans le canton de Neuchâtel. Ces salaires minimaux courent le risque d'être décapités. Une manche très importante se tient à Berne, au Palais fédéral, dès lundi.

Soutenue par 27 associations professionnelles, une motion s'en prend directement aux salaires minimaux genevois et neuchâtelois. Cette proposition vient du conseiller aux États Erich Ettlin (Le Centre/OW).

Le fiscaliste demande que les conventions collectives de travail (CCT) étendues au niveau national - par exemple, dans la restauration, le nettoyage ou encore l'industrie de la carrosserie - prennent le dessus sur les salaires minimaux. «Pour moi, il est important de mener ce débat de fond. Des entreprises qui sont prêtes à faire une CCT veulent qu'elle soit valable

pour toute la Suisse. Sinon, pourquoi devraient-elles faire des concessions et des négociations? C'est le souci exprimé par les entreprises et les faitières que je relaie à Berne», explique Erich Ettlin (Le Centre/OW). Il fait aussi remarquer que les autres cantons qui ont adopté un salaire minimum, à savoir le Jura, Bâle-Ville et le Tessin, pratiquent ce régime-là.

Pour Neuchâtel et Genève, le changement ne serait pas juste cosmétique. Il y a en ce moment 44 conventions collectives de travail déclarées de force obligatoire sur tout le territoire par le Conseil fédéral. Boucherie-

«Dans une situation où le pouvoir d'achat de la population est mis à mal, ce serait un mauvais signal donné à l'égard des travailleurs.»

Florence Nater,  
conseillère d'État (PS/NE)

charcuterie, industrie de la peinture, shops des stations-services, personnel des centres d'appels: elles concernent plus d'un million de travailleurs dans le pays. Si la motion passe,

les employés genevois et neuchâtelois qui touchent un salaire plus haut que celui prévu par la CCT de leur branche verraient leur paye purement et simplement réduite.

«Une «question de principe» Parfois, peut-être que la CCT prévoit un salaire un peu plus bas que les règles cantonales. Mais d'autres avantages doivent être considérés: des primes d'ancienneté, des jours de congé, des contributions pour le repas, etc.», argumente Fabio Regazzi, président de l'Union suisse des arts et métiers et conseiller national. Le Tessinois siège dans la commission de l'économie. Il s'engagera en faveur de la motion. «C'est une question de principe: veut-on maintenir le partenariat social comme pilier de notre système économique?»

À cette question de principe posée par le patronat, les conseils d'État genevois et neuchâtelois répondent par d'autres principes. «Le cœur de notre engagement porte sur le respect du fédéralisme et de l'autonomie des cantons. C'est le message principal que nous essayons de transmettre aux membres de la commission du Conseil national», explique Florence Nater, la conseillère d'État neuchâteloise chargée de l'Emploi et de la cohésion sociale, qui travaille main dans la main sur cette question avec sa collègue genevoise Fabienne Fischer.

## «On va créer des working poor»



FABIENNE FISCHER  
Conseillère d'État chargée du Département de l'économie et de l'emploi du Canton de Genève

Comment comptez-vous sauver le salaire minimum genevois et neuchâtelois?

Avec deux argumentations principales. Cette motion est une forme d'attaque contre le fédéralisme, déjà malmené au cours des dernières années. Et adopter cette proposition, c'est s'asseoir sur la volonté du corps électoral. Dans mon canton, l'initiative législative pour un salaire minimum a été adoptée à près de 60% des voix. Les Genevois ont souhaité protéger les plus fragiles des travailleurs. En 2018, on a évalué à environ 6% des actifs du canton ceux qui étaient en dessous du salaire minimum.

Concrètement, si la motion passe, toute une série de personnes dans votre canton auraient un salaire plus faible? C'est exactement cela. Des travailleuses et travailleurs ver-

raient leur salaire baisser immédiatement. Parmi les branches qui ont une CCT étendue et seraient concernées, on peut évoquer l'hôtellerie et la restauration: on estime à 30% la part des employés qui sont au salaire minimum cantonal aujourd'hui dans ce secteur. Dans la coiffure et l'esthétique, un employé sur deux serait confronté directement à une baisse de salaire. Alors qu'on est en pleine période d'inflation et que les charges augmentent, des coiffeuses, des nettoyeurs perdraient plusieurs centaines de francs par mois. Quelle serait la conséquence immédiate? Ces gens devraient recourir à l'aide sociale pour vivre dignement. Ce n'est pas acceptable.

Des associations professionnelles en font une question de principe. Elles estiment que le partenariat social ne vaut plus rien avec des règles cantonales comme les vôtres. Que leur répondez-vous?

C'est le contraire de ma pratique quotidienne! À Genève, on est extrêmement attaché au partenariat social. Dire aujourd'hui que le seul partenariat social qui existe se passe au niveau fédéral, c'est faire peu de cas du fédéralisme et des relations entre partenaires sociaux au niveau cantonal. Et à ma connaissance, un des deux partenaires - les syndi-

cats - ne partage pas ce point de vue! Par ailleurs, en termes de hiérarchie, on ne peut pas mettre sur le même plan un accord privé qu'est une CCT avec une loi cantonale. C'est un déni de démocratie.

Le patronat aimerait que vous appliquiez les modèles tessinois et jurassien, qui ont un salaire minimum mais pas dans les branches avec une CCT nationale. Envisageable pour vous?

Chaque Canton exerce son autonomie à sa manière, en fonction de la réalité de son tissu et de son activité économiques. Si les cantons du Tessin et du Jura ont considéré que cette solution leur convient, cela n'a pas été le cas du peuple à Genève et à Neuchâtel. À Genève, on dit souvent que le salaire minimum est le plus élevé du monde, mais le coût de la vie est aussi parmi les plus élevés au monde. À ces travailleurs qui sont menacés de perdre plusieurs centaines de francs par mois, je doute que les bailleurs proposent des loyers au niveau de ceux de Delémont ou de Bellinzone. Je trouve l'attaque d'une violence terrible à l'égard de ces travailleurs qui travaillent à plein temps et n'auraient pas de quoi vivre avec leur salaire. On va créer des working poor si on accepte cette motion.

Le soutien de gouvernements À la surprise des cantons, la motion Ettlin a déjà passé le cap du Conseil des États. Aujourd'hui, Genève et Neuchâtel s'activent pour convaincre



Les salaires horaires minimaux ici et ailleurs

**23,27**  
francs  
(hors agriculture et floriculture). 24 francs dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023

**20,08**  
francs  
(plus vacances et jours fériés)

**20,60**  
francs

**19,00**  
francs

**11,07**  
euros

**12,00**  
euros

En 2014, l'initiative fédérale pour un salaire minimum avait été rejetée. Mais des initiatives cantonales avaient été acceptées dans plusieurs cantons, dont Neuchâtel, Genève ou le Jura.

Peter Klautner/Keystone

partements cantonaux de l'économie publique.

La motion passe d'autant plus mal que les cantons concernés louent la qualité du partenariat social sur leur sol. «La mise en œuvre du salaire minimum depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 se passe plutôt bien et n'a pas entamé la qualité du partenariat social», assure Florence Nater. Elle souligne: «Nous sommes déjà dans une situation où le pouvoir d'achat de la population est mis à mal. Ce serait vraiment un mauvais signal donné à l'égard des travailleurs. Et il faut rappeler de quels salaires on parle. Dans le canton de Neuchâtel, le salaire minimum en 2022, c'est 20 francs et 8 centimes de l'heure!»

Pour Fabio Regazzi, c'est justement parce que l'automne est chaud entre patronat et syndicats qu'il faut adopter la motion Ettlin. «C'est un moment important pour le partenariat social. Si on n'accepte pas cette motion, on le met en danger et ça peut être contre-productif aussi pour les syndicats eux-mêmes. Le but du partenariat social est de trouver des solu-

tions qui tiennent compte des caractéristiques du secteur concerné, ce qu'une loi cantonale ne peut pas faire.»

La paix du travail

Les syndicats ne sont pas de cet avis. Au Conseil des États, l'ancien patron de l'Union syndicale suisse Paul Rechsteiner (PS/SG), a affirmé que le CCT ne forment qu'une base minimum pour la paix du travail, que les cantons sont libres d'améliorer. Mais Fabio Regazzi trouve cela contradictoire: «À la fin, les entreprises ne seront plus motivées à négocier dans ces conditions. Et s'ils doivent se cacher derrière des dispositions cantonales, c'est que les syndicats ont mal fait leur travail.»

Les fronts sont tels que si le projet va jusqu'au bout au parlement, un référendum est réaliste. À moins que le Conseil fédéral ne sorte une carte joker. Opposé à la motion, mal à l'aise face à ce bras de fer, il pourrait proposer aux élus de transformer la motion en mandat d'examen. Ce qui renverrait le débat à des heures un peu moins chaudes.

la Chambre du peuple. Ils ont reçu le soutien de tous les gouvernements de Suisse occidentale, qui dénoncent «une attaque en règle contre l'autonomie des cantons», et de la Conférence des chefs des dé-

## Le physio abuseur ne pourra plus exercer pendant dix ans

**ATTOUACHEMENTS** Accusé par des patientes à Genève, Renens et en France voisine, un thérapeute frontalier écope de huit mois de prison avec sursis et d'une expulsion.

«Sa faute est lourde: l'accusé a profité de sa position de thérapeute pour imposer des actes de nature sexuelle à une jeune patiente, quelques semaines à peine après avoir été avisé de plusieurs plaintes à son encontre pour des faits très similaires.» Dans la motivation de son verdict, reçue ce mois par les parties, le juge lausannoise Malika Turki a souligné le caractère répressif des attouchements perpétrés en consultation par un physiothérapeute entre l'été 2020 et le printemps 2021. Bien que la procédure pénale vaudoise ne porte que sur le dernier abus en date, les antécédents du frontalier, qui lui ont valu plusieurs dénonciations entre la France voisine et Genève, ont pesé de tout leur poids dans sa condamnation.

Aujourd'hui âgé de 40 ans, le Français écope de huit mois de prison avec sursis, assortis d'une expulsion du territoire pour une durée de cinq ans, «au vu de la gravité de l'infraction commise, et de l'absence d'attaché de l'accusé en Suisse». Une interdiction de pratiquer sa profession pendant dix ans lui a également été signifiée. Il échappe ainsi à la privation d'exercer à vie, sanction qu'avait requise le procureur Jérémie Müller.

Venue pour un mal de dos

Dans l'Hexagone en 2020, le physio aurait caressé une ado sous son short dans le cadre d'exercices de renforcement, puis touché aussi bien la poitrine que les fesses et les parties intimes d'une autre jeune femme, lors d'un massage. Courant mars 2021, il a quitté le cabinet genevois qui l'employait suite aux dénonciations de plu-

sieurs patientes. Et le mois suivant, son nouvel employeur installé dans l'Ouest lausannoise le licenciera pour des abus perpétrés dans son centre de Renens sur une Vaudoise de 20 ans. C'est uniquement avec cette dernière que le quadragénaire a reconnu avoir «dépassé les limites professionnelles».

La patiente venait pour son premier rendez-vous avec le thérapeute, sur prescription médicale, en raison de douleurs au dos. Après lui avoir imposé le tutoiement, le Français avait baissé sans prévenir le training et la culotte de la victime jusqu'à la moitié des fesses, et massé l'intéressée jusqu'à ses parties intimes. Lors de son procès il y a deux mois, l'homme avait assuré ne pas être descendu en dessous du pubis de la jeune Vaudoise. «Il a profité de la posture dans laquelle elle s'offrait à lui en toute confiance, pour assouvir son désir», a fustigé la magistrate Turki dans son jugement.

5000 fr. pour tort moral

«Je crois en mes qualités de thérapeute, mais je ne veux plus avoir à me bousiller la vie par mon métier, ces situations m'ont trop affecté ces dernières années», avait lancé le quadragénaire depuis le banc des accusés. Il se disait alors prêt à accepter une interdiction à vie d'exercer son activité en Suisse, assurant avoir cessé sa pratique des deux côtés de la frontière depuis son licenciement. Devenu assistant sportif au sein d'une équipe de cyclisme masculine française, le frontalier n'effectuerait plus que quelques massages de récupération, l'essentiel de son activité portant sur la préparation des courses. Il suit parallèlement une formation pour devenir chauffeur poids lourd.

«Ce sont des actes qui peuvent détruire une personne: ça a gâché ma vie, j'ai peur de tout maintenant», avait déclaré la plaignante vaudoise au Tribunal d'arrondissement de Lausanne. Avant d'accepter le montant de 5000 fr. proposé par son ex-physio «en réparation des souffrances subies». BENJAMIN PILLARD

## Les partis se chauffent un an tout juste avant les élections

**ASSEMBLÉES** À douze mois du renouvellement du parlement fédéral, quatre formations ont fait part, samedi, de leurs ambitions.

C'est à Lucerne, à l'occasion de l'assemblée des délégués de l'UDC, que le président du parti, Marco Chiesa, en a appelé à «éviter un nouveau virage à gauche en 2023», après celui de 2019. Samedi, l'homme fort du parti a ainsi exhorté le peuple à éviter de soutenir l'alliance rose-verte, dont un succès représenterait pour lui la fin de la prospérité, de la liberté et de l'indépendance de la Suisse. Dans le collimateur du Tessinois également, le contre-projet à l'initiative des glaciers. Une «dangereuse loi écologiste» adoptée à la session d'automne des Chambres fédérales, et contre laquelle l'UDC a tout de suite lancé un référendum.

Un conseiller fédéral Vert

Réunis à Winterthour, les Verts ont, par la voix de son président, Balthasar Glättli, affirmé vouloir devenir la troisième force politique du pays. «Il faut plus de Verts au parlement et au Conseil fédéral pour s'attaquer au plus grand défi de notre époque, la crise climatique», a lancé le conseiller national durant son discours. Pour lui, les écologistes, qui ont renoncé à lancer un candidat pour remplacer Ueli Maurer au gouvernement, seront prêts à entrer au Conseil fédéral l'année prochaine.

C'est lors d'un congrès virtuel que les

Vert libéraux ont, eux, appelé la Suisse à se doter d'une stratégie d'avenir en matière de politique énergétique. Pour le parti, qui ambitionne de franchir la barre des 10% de suffrages en 2023, contre 7,8% en 2019, résoudre la crise de l'approvisionnement est ainsi une priorité. Le président du PVL, Jürg Grossen, a présenté aux délégués une stratégie en quatre volets. Il s'agit d'investir dans l'efficacité électrique et énergétique, de développer massivement les énergies renouvelables, de miser sur le stockage et d'intégrer la Suisse dans le marché européen de l'énergie.

Le PLR vise la deuxième place

À Berthoud (BE), le président du PLR, Thierry Burkart, s'est quant à lui attaqué à la gauche devant les délégués radicaux. Il ambitionne ainsi de devenir le deuxième parti de Suisse, au détriment des socialistes, qu'il accuse d'empêcher l'innovation avec les écologistes. «Actuellement, les conditions-cadres pour une économie innovante et un site de recherche de pointe menacent de s'éroder à cause des attaques permanentes de la gauche et des Verts», a lancé celui qui dirige le Parti libéral-radical depuis juste un an. En année électorale, le PLR mettra en outre l'accent sur le thème de la politique économique, de la prévoyance vieillesse, de la sécurité et de l'approvisionnement énergétique. Sur ce sujet, Thierry Burkart a fait appel à «plus de réalisme et moins de rêverie». Pour lui, «il n'est pas possible simultanément de sortir du nucléaire et de respecter les objectifs climatiques». JOEL ESPINAT